

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2014
(conformément à l'art. 25 du règlement intérieur)**

La totalité des débats est accessible sur le site ville-joeuf.fr

L'an deux mil quatorze, le quatre décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Joeuf, après convocation légale en date du vingt sept novembre deux mil quatorze, sous la présidence de Monsieur André CORZANI, maire

PRESENT(E)S : A. CORZANI, L. GERARD (à partir du point 1.9), F. BERG, L. VIGO, J-J. GOTTINI, P. FRANGIAMORE, S. LUCCHESI-PALLI, G. KEFF, G. LINTZ, A-M. SPATARO, G. MASSENET, N. OREILLARD (à partir du point 1.9), M. FISCHER, R. ROSSI, R. METZINGER, L. COGNARD, P-A. THIEBAULT, A. SAVARD, E. BERGE, S. FURLAN, A. DIASIO (jusqu'au point 3.3), I. WOLFF, A. GAYSSOT

ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S : L. GERARD par L. VIGO jusqu'au point 1.8.
E. KOZLOWSKI par G. KEFF A. KIRILLOV par P. FRANGIAMORE
L. BAGGIO par F. BERG J-L. CANO par A. CORZANI
A. DIASIO par A. SAVARD (à partir du point 3.4)

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : L. BERTIN, N. OREILLARD jusqu'au point 1.8

ABSENT(E)S : Ch. ZATTARIN

Le Maire donne lecture des pouvoirs, soumet au vote le compte rendu du conseil du 23 septembre 2014 (adopté à l'unanimité), et accepte la candidature de Monsieur René Metzinger en tant que secrétaire de séance.

Il informe le conseil de divers points :

- 3^{ème} réunion de l'atelier national à Metz : démarche interministérielle réunissant divers partenaires concernés par l'urbanisme et tout ce qui s'y rattache. C'est une démarche originale qui porte sur des sites à enjeux et confrontés aux risques. 5 sites sont répertoriés au niveau national dont la vallée de la Fensch et la vallée de l'Orne. Précisément, la base du travail de cet atelier est de revisiter les doctrines portées par l'Etat dans ses domaines de compétence et de redéfinir les conditions du développement du secteur. Différents axes de développement ont été identifiés ; en ce qui concerne Joeuf, le développement autour de l'Hermitage a été considéré comme

logique. Joeuf est donc bien dans une vision avant-gardiste. Il précise encore que le PPRM devrait prochainement être revisité après avoir déjà été assoupli grâce à l'intervention de la ville. Enfin, le Maire se réjouit de la bonne collaboration de l'Etat et des services de la ville pour traiter de ces dossiers complexes.

- Démarrage des travaux de l'EHPAD sur la butte de Ravenne.
- Démarrage imminent des travaux de réhabilitation de l'ancien immeuble Meuble Action.
- Démarrage des travaux de la résidence des 2 Châteaux.

1- FINANCES

1.1- Budget principal : DM n° 4 (PJ)

Par 22 voix Pour et 4 Abstentions (MM. Thiébault, Savard, Diasio, Mme Wolff), le conseil municipal a approuvé la décision modificative qui lui a été présentée.

1.2- Budget annexe du pôle santé : décision modificative n°2

Par 22 voix Pour et 4 Abstentions (MM. Thiébault, Savard, Diasio, Mme Wolff), le conseil municipal a approuvé les modifications budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses				Recettes			
Objet	BP	DM	Total	Objet	BP	DM	Total
Intérêts courus non échus	673.87	+ 1 580.00	2 253.87	Loyers	11 191.00	+ 1 580.00	12 771.00
Total	673.87	+ 1 580.00	2 253.87	Total	11 191.00	+ 1 580.00	12 771.00

1.3- Annulation de la subvention 2014 à l'Harmonie de Joeuf

Le conseil municipal, lors de sa séance du 12 juin dernier, a attribué une subvention de fonctionnement 2014 à l'Harmonie de Joeuf à hauteur de 5 800 €. Or, l'association est en cours de dissolution et propose de rembourser la subvention à la ville.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'annuler ladite subvention.

1.4- Prise en charge d'une dépense

A l'unanimité, le conseil municipal décide de prendre en charge la dépense suivante :

- Facture de l'association COJ Pétanque : 138 € : remboursement des boissons et sandwiches servis aux participants dans le cadre de la manifestation culture-sport du 22 juin 2014 (40/6257).

1.5- Reversement des prestations Contrat Enfance Jeunesse et Prestation de Service au C.C.A.S.

La compétence jeunesse a été transférée au C.C.A.S. au 1^{er} janvier 2012. Or, c'est la ville qui est l'actuel signataire du Contrat Enfance Jeunesse. Il convient donc de reverser les prestations reçues fin 2013 et 2014 au C.C.A.S. (contrat enfance et prestation de service) à hauteur de 13 488.27 €.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

1.6- Avances de subventions au C.C.A.S. et au C.O.S.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le paiement d'avances de subvention au profit du C.C.A.S. et du C.O.S. de la ville de Joeuf, dès janvier 2015. Ces avances ne pourront pas dépasser 6/12^è des subventions versées en 2014, ceci en attendant le vote définitif des subventions en milieu d'exercice. A cette occasion, une convention attributive de subvention sera signée avec le C.O.S. prévoyant 50 % de la subvention 2014.

1.7- Avances de subvention à la M.J.C. de Joeuf

Alors que la subvention 2015 attribuée à la M.J.C. de Joeuf fera l'objet d'une décision du conseil municipal courant juin 2015 et d'un avenant à la convention la liant à la Ville, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'avances, au cours du 1er semestre 2015, ne pouvant dépasser 23 000 € (M. Savard n'a pris part ni au débat ni au vote).

1.8- Récupération de la TEOM 2013 auprès des locataires des logements communaux

A l'unanimité, le conseil municipal décide de récupérer auprès de ses locataires la TEOM 2013 payée par la ville sur ses propriétés foncières. Celle-ci s'effectuera en appliquant 1.59 % de réduction compte tenu de la relation faite entre le taux de T.E.O.M. et celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour rappel, en 2002, la ville avait baissé ce dernier taux pour limiter la pression fiscale induite par l'introduction de la T.E.O.M.

1.9- Admissions en non-valeur

A l'unanimité, le conseil autorise l'admission en non valeur de loyers impayés :

- 2009 et 2010 à l'immeuble Bernanose pour un montant de 1 244.37 € suite à procès-verbal de carence
- 2012 et 2013 à l'immeuble Bernanose pour un montant de 2 072.06 € suite à un jugement de surendettement.

Il est précisé que ces débiteurs ont quitté le logement qu'ils occupaient courant 2014.

1.10- Garantie d'emprunt pour B.N.E. (construction résidence des deux châteaux) (PJ) (CGCT L2252-1 et L2252-2)

Par 23 voix Pour et 4 voix Contre (MM. Thiébault, Savard, Diasio, Mme Wolff), le conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 290 000 € souscrit par Batigère Nord Est auprès de la Caisse des dépôts et consignations. S'agissant d'un prêt destiné à du logement social, BNE n'est pas concerné par les conditions de limites prévues à l'article 2252-1 du CGCT. Ce prêt divisé en 4 lignes spécifiques est destiné à financer une opération de construction neuve de 14 logements située 2 rue de Franchepré à Joeuf 54240.

1.11- Subventions

Par 23 voix Pour et 4 Abstentions (MM. Thiébault, Savard, Diasio, Mme Wolff), le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 190 € à l'association UPEJ (255/6574)
- 40 € à l'association du Souvenir Français pour participer à la location d'uniformes de la Grande Guerre dans le cadre des cérémonies du 11 novembre (025/6574)
- 1 000 € à l'association Crescendo pour la production de leur nouvel album musical (33/6574) (en complément de 1 000 € précédemment votés)
- 200 € pour l'association « les Chrysalides » (025/6574).

Par 23 voix Pour et 4 voix Contre (MM. Thiébault, Savard, Diasio, Mme Wolff), le conseil décide d'attribuer la subvention suivante :

- 400 € au lycée Louis Bertrand pour la participation de 2 élèves joviens à un séjour à Atlanta en 2015 (255/6574).

1.12-Remboursement des frais de gestion du budget de la maison médicale vers celui de la Ville

A l'unanimité (M. Gottini n'a pris part ni au débat ni au vote), le conseil municipal approuve le remboursement des frais de gestion et de suivi par le personnel de la Ville du budget annexe de la maison médicale à hauteur de 5 835 € (valorisation de la gestion administrative et comptable du service et de certaines interventions techniques).

1-13- Renouveaulement de la commission communale des impôts directs (CCID) (PJ)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-32,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1650,

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée Délibérante que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est la même que celle du mandat du Conseil Municipal (article L. 1650 du Code Général des Impôts).

Par conséquent, suite au renouvellement de l'équipe municipale, il convient de procéder à la constitution de la CCID, comprenant 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, désignés par le Directeur Départemental des Services Fiscaux sur une liste de proposition de 32 contribuables (16 titulaires et 16 suppléants).

Une place pour les titulaires et pour les suppléants est laissée vacante pour la liste « Bergé » (Monsieur Bergé est placé en 7^e position dans les titulaires, Monsieur Furlan est placé en 7^e position dans les suppléants), il en est de même pour la liste « Thiébault » (Mme Wolff est placée en 8^e position dans les titulaires et Monsieur Diasio est placé en 8^e position en suppléant).

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la liste qui lui est présentée.

2- PERSONNEL

2.1- Création d'un poste d'adjoint technique des bâtiments

Suite à la fermeture du restaurant Mondon, l'agent d'entretien de ce bâtiment sera muté sur la ville. Cette mutation intervient dans le cadre du départ imminent d'un agent de la ville en retraite pour invalidité. Pour autant, tant que le dossier de cet agent n'est pas validé par la caisse de retraite des fonctionnaires, il convient de créer un poste supplémentaire.

Dès que le départ en retraite sera acté, le poste correspondant sera supprimé.

Par 23 voix Pour et 4 Abstentions (MM. Thiébault, Savard, Diasio et Mme Wolff), le conseil municipal approuve la création d'un poste d'agent d'entretien des bâtiments.

3- MARCHES PUBLICS - SUBVENTIONS

3.1- Contrat d'assurance des risques statutaires

Monsieur le Maire expose que le contrat d'assurance statutaire du personnel arrive à échéance le 31 décembre 2014 et qu'une nouvelle consultation a été lancée par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle conformément à la délibération du 12 juin 2014.

Le Centre de Gestion vient de transmettre l'analyse de la consultation.

Il propose de retenir CNP Assurances aux taux et garanties suivantes :

Risques assurés	Taux
Décès	0.25 %
Accidents de Travail / Maladies Professionnelles avec franchise de 30 jours fixes	0.46 %
Longue Maladie / Maladie Longue Durée avec franchise de 30 jours fixes	1.32 %
Maladie ordinaire avec franchise de 30 jours fixes	1.30 %
Maternité	0.51 %
Taux total correspondant	3.84 %

Pour information, l'actuel contrat a été souscrit sur la base de 3.50 % (dont maladie ordinaire avec franchise de 20 jours fixes), soit une augmentation de 0.34 % correspondant à une cotisation supplémentaire d'environ 5 000 € / an (l'avant-dernier contrat était de 4.99 %, ce qui avait permis à la ville d'économiser 25 000 €/an à compter de 2012).

Par 26 voix Pour et 1 Abstention (M. Furlan), le conseil municipal a approuvé la signature du contrat d'assurance avec CNP Assurances via le Centre de Gestion.

3.2- Aménagement de la rue du Commerce – 1^{ère} tranche : délégation de maîtrise d'ouvrage avec Orne-Aval pour les travaux d'assainissement

A l'unanimité, le conseil municipal décide de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le syndicat Orne-Aval pour la part des travaux d'assainissement de la rue du Commerce – 1^{ère} tranche, estimés à 10 046.75 € HT et subventionnés à hauteur de 30% par le Conseil Général.

3.3- Extension du réseau d'électricité place Monte San Giusto : convention financière avec l'Association Hospitalière de Joeuf (PJ)

Dans le cadre de la construction du futur EHPAD par l'Association Hospitalière de Joeuf (AHJ), il est proposé au conseil :

- d'approuver les travaux d'extension du réseau électrique place Monte San Giusto qui s'élèvent à 24 309.64 € HT,
- d'autoriser le Maire à signer une convention avec l'AHJ ayant pour objet de prévoir sa participation financière à hauteur de 60 %, soit 14 585 €.

Cette proposition est acceptée par 22 voix Pour et 4 voix Contre (M. Vigo n'a pris part ni au débat ni au vote).

3.4- Avenant n° 3 au marché d'assurance de la flotte automobile

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 3 au marché d'assurance de la flotte automobile avec la SMACL. Cet avenant a pour objet de régulariser les flux de la flotte automobile en 2014 (résiliation d'un véhicule déclaré épave suite à sinistre et ajout du nouveau tracteur du stade), emportant une augmentation de la cotisation de 3,43 € TTC. La cotisation annuelle à la prochaine échéance sera de 6 830,81 € HT pour l'ensemble de la flotte.

3.5- Signature d'une convention de groupement de commande avec le CCAS pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des contrats de fourniture d'électricité et de gaz naturel (PJ)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les tarifs réglementés de vente de gaz naturel et de l'électricité pour les consommateurs non domestiques seront progressivement supprimés d'ici le 31 décembre 2015. La suppression légale de ces tarifs entraînera mécaniquement la caducité des contrats en cours. En conséquence, la ville de Joeuf et son CCAS devront choisir et signer, après consultation, de nouveaux contrats en offre de marché avec un ou plusieurs fournisseurs(s) de gaz naturel et d'électricité.

Pour les aider dans cette démarche, la ville et son CCAS souhaitent s'adjoindre l'assistance de bureaux d'études spécialisés dans les consommations énergétiques.

Aussi, le Maire demande l'autorisation de signer une convention de groupement de commandes entre la Ville de Joeuf et son CCAS pour retenir le(s) candidat(s) chargé(s) d'assister le maître d'ouvrage pour la passation des contrats d'électricité et de gaz naturel.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4- COOPERATION INTERCOMMUNALE

4.1- Modification de périmètre du SISCODELB

(CGCT L5211-19)

M. le Maire explique au conseil que, suite à la fusion intervenue le 1^{er} janvier 2014 entre la Communauté de communes du Mad-à-l'Yron et la Communauté de communes des Trois Vallées, 11 communes de la nouvelle communauté de communes du Chardon Lorrain, qui a la compétence « distribution publique d'électricité », doivent sortir du périmètre du

SISCODELB. Il s'agit des communes de Chambley-Bussières, Dampvitoux, Hageville, Hannonville-Suzemont, Mars la Tour, Puxieux, Saint Julien lès Gorze, Sponville, Tronville, Waville, Xonville. Le comité du SISCODELB a accepté le retrait de ces communes le 18/02/2014. Toutes les communes du syndicat doivent délibérer dans un délai de trois mois après réception de la demande (le 9 octobre 2014), sans quoi l'avis de la ville de Joeuf serait déclaré défavorable.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le retrait des communes précitées.

4.2- SIVU Fourrière du Jolibois : retrait de la commune de THIL

(CGCT L5211-19)

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le retrait de la commune de THIL du SIVU Fourrière du Jolibois.

4.3- SIVU Fourrière du Jolibois : rapport d'activité 2013

(CGCT L5211-39)

M. Lintz, conseiller délégué, informe le conseil que le SIVU Fourrière du Jolibois a transmis son rapport d'activité 2013 le 13 octobre 2014. Il indique ce qu'il faut retenir de ce rapport :

- l'objet du syndicat : la gestion d'une fourrière intercommunale
- 141 communes composent le syndicat, soit 277 718 habitants
- 382 chiens et 514 chats ont été accueillis en 2013 (chiffres en constante évolution)
- 18 chiens et 21 chats ont été trouvés à Joeuf
- résultat global de clôture : + 47 970,72 €
- frais vétérinaires : 50.293,66 € pour les 514 chats et 10.974,10 € pour les 382 chiens.

Ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote.

4.4- CCPO : rapport d'activité 2013

(CGCT L5211-39)

M. le Maire informe le conseil que la CCPO a transmis son rapport d'activité 2013. Il indique ce qu'il faut retenir de ce rapport :

- les compétences : petite enfance et périscolaire, CLSH (centres de loisirs sans hébergement) et camps de vacances, habitat et logement, culture, sport et loisirs, environnement, travaux et économie.

Petite enfance et périscolaire, CLSH (centres de loisirs sans hébergement) et camps de vacances : Gestion de la ludothèque et du RAM (relais d'assistantes maternelles) à Joeuf.

Habitat et logement : OPAH-PLH-Ravalements de façades (2 à Joeuf en 2013).

Culture, sport et loisirs : gestion du centre culturel Pablo Picasso à Homécourt, de la médiathèque « les forges » et de la piscine à Joeuf et de la base de Solan à Moineville.

Environnement : la gestion des déchets (SIRTOM).

Travaux : délégations de maîtrise d'ouvrage pour les travaux communaux.

Economie : partenariat avec Homégéal (10.000 €) et CCI.

Finances : répartition du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) à parts égales entre la CCPO et les communes, en fonction de leur potentiel financier.

Le compte administratif laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 645.480,07 € et un excédent d'investissement de 66.646.01 € (hors RAR).

Les taux de fiscalité sont les suivants :

Taxe d'habitation : 13.24 %

Taxe foncière sur propriétés bâties : 2.26 %

Taxe foncière sur propriétés non bâties : 5.35 %

Contribution foncière des entreprises : 29.45 %.

Attributions de compensation 2013 : maintien (Joeuf : 732 482,32 €)

La compétence « collecte et traitement des ordures ménagères » étant détenue par la CCPO, le rapport du **SIRTOM** fait partie intégrante de son propre rapport. Ce qu'il faut en retenir :

Diminution des quantités de déchets ultimes (-2.03 %) : 17 191.90 tonnes en 2013
 Diminution des quantités de matériaux recyclables (- 3.44 %)
 Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.) passée de 20 à 22 € HT/tonne
 Pris d'enfouissement de la tonne : 88.81 € TTC (99.85 € en 2012) suite à un nouvel appel d'offres
 Intégration de la commune de Batilly à la régie
 Transfert des services dans les nouveaux locaux (investissement financé par l'autofinancement à 100 %)
 Le syndicat regroupe 27 communes, représentant 53 590 hab.
 25 communes ont intégré la régie, 2 fonctionnent avec un prestataire privé (Labry et St Ail)
 12 communes disposent de bacs roulants
 Collecte des déchets végétaux : 1 524.60 tonnes en 2013 (1 481.40 en 2012)
 Collecte des emballages : 2 170.72 tonnes (diminution de 3.44 %)
 Collecte du verre : 1 298.36 tonnes (1 354.20 en 2012)
 Collecte du papier : 254.46 tonnes (266.34 en 2012)
 Collecte de piles, de textile : en baisse également
 3 déchèteries sur le territoire (2 publiques, 1 privée)
 Le Sirtom dispose de 33 agents titulaires
 Bilan financier : hausse du produit attendu de 1.50 % : 4 821 914.21 € (en partie par la TEOM, en partie par des contributions budgétaires de certaines communes)

4.5- Groupement de commande pour une étude de faisabilité sur le haut débit

Monsieur le Maire explique au conseil que dans le cadre du développement numérique à Joeuf et sur des villes limitrophes, les maires souhaitent porter une réflexion commune sur les possibilités d'installer le haut-débit sur leur territoire. Ce projet permettra, une fois réalisé, d'accéder par exemple à une offre « triple play » (accès internet-TV-téléphonie) de qualité aux abonnés. Le secteur est en effet desservi de manière hétérogène.

A cet effet, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention de groupement de commande entre les communes de Joeuf, Homécourt, Moutiers et Auboué afin de lancer une étude de faisabilité. Le coût de l'étude sera réparti entre les différentes parties en fonction du nombre de logements.

5- URBANISME

5.1- Acquisition des parcelles AK 1712, 1714, 1718, 1719, 1720 et 1722 rue Sœur Eustache

Ce point est retiré de l'ordre du jour car tous les propriétaires n'ont pas fait connaître leur acceptation.

6- DIVERS

6.1- Rapport de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (loi n° 2005-102 du 11 février 2005) (PJ)

Lors de sa réunion du 30 octobre 2014, la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées s'est réunie et a validé le rapport proposé par son vice-président, qui retrace les travaux terminés et en cours et les projets pour l'année 2015 dans le domaine de l'accessibilité aux handicapés.

M. Lintz donne lecture des éléments les plus marquants.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

6.2- Réponse aux questions orales

Le Maire répond aux questions orales qui lui ont été posées.

7- INFORMATIONS

7.1 Décisions

Monsieur le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises par délégation depuis le 9 septembre 2014

09/09/2014	Location	2014-DEC-078	Fixation du tarif d'utilisation du gymnase du complexe sportif Platini pour le collège Maurice Barrès
15/09/2014	Patrimoine	2014-DEC-079	Convention de mise à disposition d'équipements sportifs au complexe Platini au profit de l'association Tennis Club Jovicien
16/09/2014	Marchés publics	2014-DEC-080	Contrat de maintenance du logiciel de gestion de la police municipale "Municipol"
17/09/2014	Marchés publics	2014-DEC-081	Avenant n° 1 au marché de transports scolaires et périscolaires - lot 1 avec TRESONTANI
18/09/2014	Marchés publics	2014-DEC-082	Signature des contrats de location et de maintenance pour le photocopieur du groupe scolaire de Ravenne avec AG COM / GE CAPITAL
19/09/2014	Marchés publics	2014-DEC-083	Signature du contrat de location de véhicules électriques avec LECLERC AUTOMOBILE
24/09/2014	Marchés publics	2014-DEC-084	Convention de prestation de services pour l'entretien des installations de chauffage de l'école maternelle mairie et de la copropriété Sise 14 Place de l'Hôtel de Ville
24/09/2014	Cimetière	2014-DEC-085	Renouvellement concession ANGSTMANN
03/10/2014	Cimetière	2014-DEC-086	Achat plaque stèle du souvenir KLEIN
03/10/2014	Cimetière	2014-DEC-087	Achat plaque stèle du souvenir COLAMARIA
03/10/2014	Cimetière	2014-DEC-088	Achat plaque stèle du souvenir ZITO
03/10/2014	Cimetière	2014-DEC-089	Achat plaque stèle du souvenir BOURGEOIS
08/10/2014	Marchés publics	2014-DEC-090	Signature du marché de travaux pour la mise en place de sol drainant en pied d'arbres d'alignement avec TERA PAYSAGES
13/10/2014	Finances	2014-DEC-091	Fixation des tarifs du transport scolaires vers le collège Maurice Barrès pour l'année scolaire 2014-2015
14/10/2014	Marchés publics	2014-DEC-092	Contrat de location de la balance de la machine à affranchir
14/10/2014	Marchés publics	2014-DEC-093	Contrat de location - entretien de la machine à affranchir

27/10/2014	Cimetière	2014-DEC-094	Renouvellement concession TIMOZ
30/10/2014	Finances	2014-DEC-095	Fixation du tarif du droit d'entrée à l'animation organisée dans le cadre de la Sainte-Barbe du 30 novembre 2014
30/10/2014	Cimetière	2014-DEC-096	Achat case 2 urnes KOEHLER
30/10/2014	Cimetière	2014-DEC-097	Achat case 2 urnes GUALTIERI
30/10/2014	Marchés publics	2014-DEC-098	Renouvellement de la convention de conseil en gestion de la dette
05/11/2014	Finances	2014-DEC-099	Fixation de la participation financière de Mme Gayssot et M. Cellini aux travaux de déplacement d'un ensemble lumineux sis 10 rue Anthime Bosment
05/11/2014	Marchés publics	2014-DEC-100	Contrat de maintenance du logiciel de gestion de la police municipale "Logidoc"

7.2- Déclarations d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire informe le conseil des déclarations d'intention d'aliéner instruites depuis le 11 septembre 2014

IA 054 280 14 B0063	2 RUE SAINT ROBERT	11/09/2014	Non préemption
IA 054 280 14 B0064	20 RUE PIERRE DE BAR	16/09/2014	Non préemption
IA 054 280 14 B0065	35 RUE PASTEUR	02/10/2014	Non préemption
IA 054 280 14 B0066	67 RUE SAINTE CAROLINE	02/10/2014	Non préemption
IA 054 280 14 B0067	4TER RUE DE RAVENNE	02/10/2014	Non préemption
IA 054 280 14 B0068	5 RUE DE GOPREZ	06/10/2014	Non préemption
IA 054 280 14 B0069	20 RUE DU GENERAL DE GAULLE	07/10/2014	Non préemption
IA 054 280 14 B0070	111 RUE DE L'HOTEL DE VILLE	07/10/2014	Non préemption
IA 054 280 14 B0071	28 RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	20/10/2014	Non préemption
IA 054 280 14 B0072	RUE DU GENERAL MANGIN	30/10/2014	Non préemption
IA 054 280 14 B0073	138 RUE DE GOPREZ	30/10/2014	Non préemption
IA 054 280 14 B0074	21 RUE DE L'HOTEL DE VILLE	10/11/2014	Non préemption
IA 054 280 14 B0075	2 RUE DE RAVENNE	17/11/2014	Non préemption



André Corzani,

Maire, Vice-président du Conseil Général